

GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – AMENDEMENT

À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé	Date	Heure	Numéro	Département(s)
	08.03.2017			DJSC
Annule et remplace				

Auteur(s) : Commission législative	Lié à :(obligatoire) ad 16.044
Titre : Amendement au projet de loi sur le droit de cité neuchâtelois (LDCN)	
(Amendement initialement déposé par Jean-Jacques Aubert)	
Contenu :	
Article 17, alinéa 1, lettre <i>b</i>	
<i>b)</i> elle est apte à communiquer au quotidien dans la langue française, <u>oralement et par écrit</u> ;	
Motivation (facultatif) :	

Auteur ou premier signataire : <i>prénom, nom</i> (obligatoire) :		
Pierre-André Steiner, président de la commission.		
Autres signataires (<i>prénom, nom</i>) :	Autres signataires suite (<i>prénom, nom</i>) :	Autres signataires suite (<i>prénom, nom</i>) :